

Procédures de consultation – Prises de position du CJB

Durant le mois d'avril 2021, le Conseil du Jura bernois (CJB) a pris position sur différentes procédures de consultation, notamment la révision de la loi cantonale sur l'énergie (LCEn), la loi sur les finances (LFin) et la modification de la loi portant introduction de la loi fédérale sur l'asile et de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (Li LFAE).

Loi cantonale sur l'énergie (LCEn) :

Le CJB accepte la présente consultation qui prend en compte les remarques émises lors de la votation populaire du 10 février 2019, amenant à un assouplissement du projet initial. La mise en œuvre d'une partie du Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC 2014) est saluée, permettant de fixer de nouvelles exigences dans le domaine des bâtiments (prise en compte de l'énergie autoproduite, etc.). Le CJB salue également la concrétisation de trois motions qui demandaient, entre autre, d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics.

Loi sur les finances (LFin) :

Le CJB approuve la loi sur les finances et fait référence à la Constitution du canton de Berne (art. 101) qui prévoit notamment une gestion des finances économe, efficace et adaptée à la conjoncture. Le Jura bernois étant sensible aux variations de conjoncture dû à son tissu industriel dense dont l'essor repose foncièrement sur la politique économique anticyclique, il est important que ce principe constitutionnel puisse être appliqué dans la loi sur les finances.

Loi portant introduction de la loi fédérale sur l'asile et de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (Li LFAE) :

Après avoir pris connaissance du contenu de cette consultation, le CJB approuve et adhère entièrement aux changements proposés relatifs à la loi fédérale sur l'asile et de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (Li LFAE). Ces modifications mettent en œuvre la motion 073-2020 Schilt qui demande de verser l'aide d'urgence de huit francs par jour également aux requérant-e-s d'asile débouté-e-s qui sont hébergé-e-s à titre privé afin de soulager quelque peu les secteurs du social et de la santé.

Annexes : prises de position LCEn, LFin et Li LFAE



Autres dossiers

Durant le mois d'avril 2021, le CJB a également :

- pris congé de Valentine Gerber (UDC - Malleray), remplacée par Michael Schlappach (UDC – Loveresse) au 1^{er} mai 2021.
- nommé François Gauchat en tant que représentant du CJB au sein du groupe d'accompagnement pour l'élaboration du schéma d'offre sur la rive nord du Lac de Biene et sur le Plateau de Diesse ;
- pris position sur le Guide pratique (Directive) du Fonds de loterie ;
- pris position en commun avec le CAF sur les ordonnances d'application de la loi sur les prestations particulières (LPEP) qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Ces deux ordonnances règlent d'une part le pilotage et le financement des prestations et d'autre part les questions d'autorisations et de surveillance ;
- versé des subventions dans le domaine du Fonds pour l'encouragement aux activités culturelles (FEAC). Un tableau récapitulatif est proposé sur le site internet à l'adresse suivante :
<https://www.conseildujurabernois.ch/subventions.html>.

Informations et contacts

- Virginie Heyer, présidente du CJB, 079 458 71 53
- Kim Seiler, secrétaire générale du CJB, 079 482 34 72
- Mélanie Cornu, déléguée du CJB à la culture, 079 929 19 53

La Neuveville, le 7 mai 2021

